

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Démagogues

La colère populaire est palpable. Les grand-e-s patron-ne-s sans scrupules peuvent tout se permettre: dévaster toute une économie, mettre en concurrence les salarié-e-s, mais aussi conduire leurs entreprises à la faillite. Malgré tout ils restent hors d'atteinte et s'en mettent plein les fouilles avec leurs parachutes dorés.

La tâche de tout-e socialiste est de répondre à l'élémentaire besoin de justice qu'exprime le ressentiment contre ces pratiques indignes. La Jeunesse socialiste a eu raison de proposer de limiter par la loi les écarts de salaires au sein d'une entreprise, dans un maximum de 1 à 12.

Mais lorsqu'en voulant répondre à cette juste colère, certain-e-s à gauche promeuvent de fausses solutions, on est obligé de déplorer ce qui s'apparente à de la démagogie. L'initiative Minder n'est pas une solution pour les travailleuses-eurs de ce pays. Son unique but, clairement énoncé, est de renforcer le pouvoir des actionnaires par rapport aux managers, un problème interne à la classe possédante, et non une mesure de justice sociale.

Que certain-e-s socialistes perdent du temps à défendre cette initiative est déjà regrettable, mais que ce faisant ils utilisent des arguments de droite, cela est préjudiciable. Quand Christian Levrat écrit qu'il n'y a pas de «conflit insurmontable entre les actionnaires et les soi-disant 'simples employés'», car «tous les salariés sont également actionnaires de leur entreprise», on mesure la déroute idéologique du président du PSS.

Dans cette affaire, l'Union syndicale suisse a raison de prôner le vote blanc. Il ne s'agit pas d'une incapacité, mais du refus de faire un choix qui ne concerne que les possédant-e-s. Quand on prétend vouloir dépasser le capitalisme, c'est bien la moindre des choses.

Réd.



Mais qui défendent-ils?

Les caisses sont bien protégées

La décision de la commission de la santé du Conseil des États de ne pas entrer en matière sur le remboursement des primes maladie payées en trop dans différents cantons est évidemment scandaleuse. Non content de coûter plus cher que tous les autres systèmes de santé européens, la concurrence miraculeuse entre caisses a volé deux milliards de francs aux assuré-e-s entre 1996 et 2011. Suggérer que certains des membres sont généreusement stipendié-e-s par les caisses maladies elles-mêmes, c'est évidemment faire du mauvais esprit. Espérer que cet énième dérapage convainque enfin la population de voter pour une caisse publique, c'est bien sûr miser sur l'optimisme de la volonté, et peut-être aussi, pour une fois, sur l'optimisme de l'intelligence.

■ Initiative Minder

Le choix d'être exploité par les patron-ne-s ou par les actionnaires.

Pages 5

■ Sécurité

Les Roms et les *dealers* ça va, mais qui nous protégera de l'État?

Page 8

■ Libertés syndicales

Une déléguée syndicale n'a toujours pas le droit de virer sa patronne.

Page 9

CAMARADE CHRONIQUEUR

As Usual

Cette chronique est pour nous l'occasion de saluer l'engagement de Michel Cambrosio, membre fondateur du journal et président de l'association *Pages de gauche* depuis de très nombreuses années. Il a décidé de passer la main l'automne passé. La rédaction le remercie pour son investissement dans la vie du journal et souhaite conserver en lui un lecteur à la fois fidèle et critique!

Le Forum de Davos s'est donc terminé sur une note d'optimisme tempéré. Certain-e-s *global leaders* estiment que la crise économique s'éloigne. D'autres, moins nombreuses-eux, pensent que la crise européenne n'est pas résolue et qu'elle continue de menacer l'économie mondiale.

L'un des arguments du clan des optimistes mérite une attention particulière: pour peu que les États-Unis échappent à un blocage politique sur la nécessaire augmentation de leur endettement, l'économie américaine devrait croître à nouveau ces prochaines années. L'exploitation du gaz de schiste, de plus en plus importante dans ce pays, aura pour effet de baisser le coût de l'énergie et pourrait même permettre une certaine ré-industrialisation.

Et puis il y a le Japon, qui s'apprête à relancer ses centrales nucléaires, et promet un grand plan de relance via une injection massive de liquidités. Quant à l'Afrique, son PIB devrait se maintenir à un taux tout à fait respectable, dopé par une exploi-

tation accrue de ses ressources naturelles.

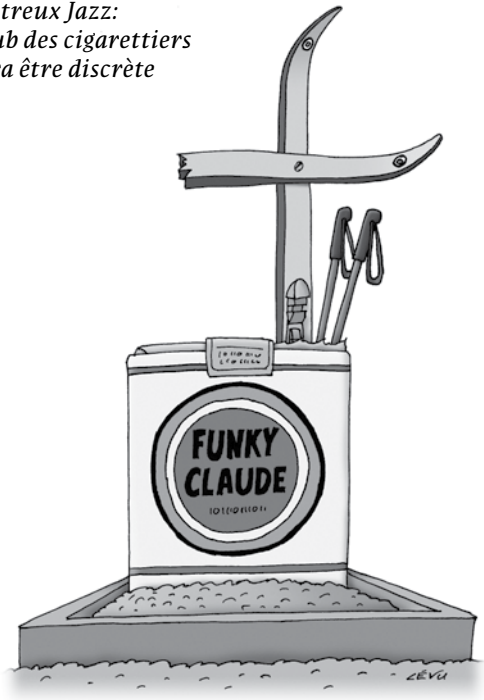
Nous voilà donc bien loin des discours sur l'économie dématérialisée, la réduction nécessaire des endettements publics, la lutte indispensable contre le réchauffement climatique et la surexploitation des ressources naturelles. À croire qu'en économie capitaliste, les vieilles recettes sont décidément toujours les meilleures. Une image s'est imposée récemment, celle des villes chinoises dont l'air est devenu tellement pollué que le manque de visibilité entrave la circulation automobile et oblige les citoyens à rester chez eux. *Business as usual*, jusqu'à ce qu'on en crève?

Dans ce contexte particulier, le discours à Davos du président de la Confédération Ueli Maurer sur la Suisse, son air pur et ses cimes enneigées a plutôt bien passé auprès des industriels venus l'écouter. Elles et ils ont aussi bien aimé cette façon de présenter notre pays comme modèle d'État non interventionniste et peu gourmand fiscalement. Une Helvétie qui ne se mêle ni des affaires des autres, ni de multilatéralisme, et se résume en une plate-forme de prestations commerciales et industrielles très concurrentielles ayant beaucoup de succès à l'étranger. Bref, un modèle de libre-concurrence, à l'interne et à l'externe, que tous devraient suivre en vue d'une prospérité générale.

La pensée politique de Maurer et de l'UDC *as usual*, ultralibérale dans sa quintessence.

Michel Cambrosio

Montreux Jazz:
la pub des cigarettiers
devra être discrète



CHRONIQUE INTERNE

Une muselière au peuple

Le Grand Conseil vaudois, dans un de ces incompréhensibles accès d'affaiblissement volontaire des organes législatifs, a décidé de remettre au Conseil d'État la compétence d'invalider les initiatives populaires. La question de l'invalidation est déjà délicate en elle-même, mais le minimum exigible si celle-ci est confiée à une autorité politique est que tout le monde reconnaisse qu'il s'agit d'un acte éminemment politique. Les votes et les débats du parlement sont publics, il est le pouvoir le moins éloigné du peuple dont il s'agit de limiter la parole, c'est celui qui a une responsabilité directe à l'égard de ce dernier, et c'est donc à lui qu'il revient de se prononcer sur ces questions. Si, à l'inverse, on prétend qu'il s'agit d'un simple geste technique ou juridique, il n'y a aucune raison de le confier au Conseil d'État dont le moins que l'on puisse dire est que les compétences juridiques sont limitées.

De plus, l'invalidation aurait lieu avant la récolte de signatures, rendant son coût politique à peu près nul. Pourquoi se gêner alors même qu'aucun mouvement social ou populaire n'accompagne un texte d'initiative dont les propositions n'ont pas encore donné lieu à une campagne? On ne déclare pas irrecevable aussi facilement un texte accompagné de milliers de signatures que quelques lignes écrites par les juristes d'une association ou de simples citoyen-ne-s.

Les cantons romands n'ont pas de tradition démocratique, il n'est plus besoin de le démontrer. Les parlementaires vaudois viennent malheureusement d'en apporter une preuve supplémentaire.

Antoine Chollet

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Dimitri Andronicos (DA), Samuel Bendahan (SB), Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Adrien Faure (AF), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Drouot, Dan Gallin, Anne Holenweg, André Mach, Philipp Müller, Line Rouyet, Rebecca Ruiz, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Secrétariat de rédaction, mise en page:
Gabriel Sidler

Webmasters:
Mathieu Gasparini et Sébastien Schnyder

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Relecture:
Dominique Hartmann et Salima Moyard

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

CAISSES DE PENSION

Offensive sur les retraites: débat technique ou choix politiques?

«Assainissement des caisses de pension», «faiblesse des rentes AVS», «hausse de l'âge de la retraite des femmes»: un rapide tour d'horizon de la presse souligne l'alarmisme ambiant qui caractérise le débat actuel sur «la prévoyance vieillesse». Afin d'éclairer un débat *a priori* technique, effectuons un rapide retour sur le rôle des retraites et du financement par cotisation sociale.

LE MALADE EST SAIN

Dans les discussions actuelles, le choix des mots a son importance. «L'assainissement nécessaire des caisses de pension» laisse entendre que le deuxième pilier serait malade. Si plusieurs lobbyistes crient au loup et demandent de baisser les prestations LPP, *Le Temps* du 20 septembre 2012 nous apprend que le degré de couverture des caisses privées atteint 107% fin août. Contrairement au diagnostic du Dr. Knock, le malade ne se porte pas si mal!

Néanmoins, la LPP exclut de nombreuses-eux travailleuses-eurs, dont une majorité de femmes, car elle ne s'applique qu'aux salaires supérieurs à 20'880 frs par an. Les nouvelles trajectoires d'emploi flexible et les longues périodes de chômage rendent plus difficile un accès à un deuxième pilier de qualité, prévu pour une intégration stable sur le marché du travail. Prévoyance privée ou sécurité sociale assurée par l'État? La répartition entre les

deux est au cœur des luttes politiques menées depuis plus d'un siècle. C'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, l'extension de l'AVS reste une revendication majeure.

SALAIRE DIFFÉRÉ

Le terme «charges sociales» est trompeur. La cotisation sociale est en fait une véritable extension du salaire, afin de financer des prestations hors emploi. Elle offre une définition potentiellement anticapitaliste de la valeur: l'éducation des enfants ou l'activité des retraités reçoivent une valeur économique sans être des biens marchands. Aussi, l'opposition entre cotisation dans le public (2/3 à charge de l'employeur et 1/3 à l'employé-e) et cotisation paritaire du privé illustre une distribution différenciée de la richesse produite entre secteurs public et privé. Composante d'une logique de fidélisation des salariés, les retraites attractives du secteur

public correspondent à une mutualisation plus grande du salaire pris en charge par l'employeur, au lieu d'une solution privilégiant l'épargne privée et individualisée défendue par le secteur privé.

Autre effet d'optique, le vieillissement démographique sans cesse asséné par les médias: «avec deux actifs pour un retraité le système est viable, mais comment ferons-nous lorsqu'il y aura deux retraités pour un actif?» Cette contre-vérité passe sous silence la multiplication par cinq de la productivité du travail depuis 1960: un actif de 2010 produit cinq fois plus de richesse, or cette plus-value n'a été que très faiblement attribuée aux salaires. Par conséquent, le financement des retraites n'est pas face à un mur, mais face à un choix politique: la richesse produite doit-elle aller aux détentrices-eurs du Capital ou aux salarié-e-s?

Dominique Dirlewanger

BANQUES

Et de une!

Les deux anciens patrons de la banque Wegelin – qui était la plus ancienne banque privée suisse avant sa dissolution pour cause de savoir-faire criminel – ont attaqué le président du PDC Christophe Darbellay pour diffamation. Ce dernier les avait en effet accusés d'être «des traîtres» pour avoir dit dans les médias et lors de leur récente audition devant la justice américaine que la pratique consistant à soustraire au fisc américain l'argent de leurs clients était la norme pour les banques suisses.

L'accusation de trahison ne concerne pas le fait d'avoir déployé des activités criminelles à large échelle, mais d'avoir avoué que l'industrie bancaire suisse repose en partie sur des pratiques et un savoir-faire criminels (allant de l'évasion fiscale, au secret bancaire et à la manipulation de taux).

On devrait plutôt féliciter Wegelin, d'être la première banque à plaider coupable pour fraudes fiscales. Dans son «plaider coupable» à la justice américaine, un des associés de Wegelin, Otto Bruderer, affirmait que Wegelin savait que ses pratiques étaient illégales mais que la banque se croyait protégée par l'absence de succursales sur le sol américain. Les services de fraude fiscale étaient proposés tout à fait normalement à travers des conseillers-ères. Pour clore les poursuites judiciaires, Wegelin s'est engagé à payer 74 millions de dollars pour ses activités frauduleuses entre 2002 et 2010. Face à toutes ces révélations, il serait souhaitable qu'une commission d'enquête parlementaire sur la criminalisation de l'industrie bancaire suisse soit instituée.

Mathieu Gasparini



Travailler trop, on sait où ça mène.

LAT

Pour mieux gérer le sol

Le 3 mars prochain, nous voterons sur la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) combattue par un référendum. Les référendaires reprochent à cette loi de faire de l'ingérence, mais lorsqu'il s'agit de ressources limitées, comme le sol, l'État doit justement intervenir, ainsi qu'il l'a fait dans d'autres domaines (ex: la protection des eaux). Les besoins par habitant-e en espace bâti et en infrastructures se sont considérablement accrus ces dernières années. La croissance démographique et le développement économique ont mis nos paysages, nos milieux naturels et les terres agricoles sous pression.

rapidement que n'augmente la population.

Pour ce faire, la LAT version juin 2012 ne change pas les instruments, mais serre la vis. Dans un délai de cinq ans, les cantons devront déterminer dans leur plan directeur la façon dont ils veulent adapter les zones à bâtir aux besoins effectifs. Les communes adapteront en conséquence les zones à bâtir dans les plans d'affectation. Il faudra compter une vingtaine d'années jusqu'au dézonage effectif. Lorsqu'une zone à bâtir est réduite, son propriétaire sera généralement dédommagé au travers d'une taxe sur la création de plus-value (au moins 20%). Aujourd'hui, on parle de deux milliards de plus-value par an générés par un changement d'affectation sans que les propriétaires qui en bénéficient ne versent rien à la collectivité. Or, les autorités ont besoin de moyens pour financer un aménagement du territoire intelligent et économe (pour les dédommagements des propriétaires, mais aussi pour les équipements, l'optimisation du bâti, etc.). Les zones à bâtir peuvent être agrandies lorsqu'elles sont en dessous des besoins estimés pour les quinze ans à venir. Mais le principe est qu'il faut d'abord exploiter le potentiel des zones à bâtir actuellement existantes.

COMPÉTENCES CANTONALES

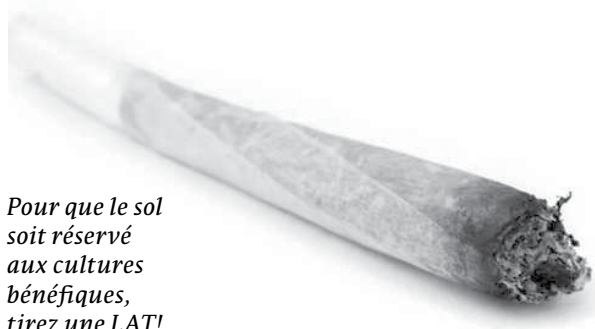
Les intérêts en jeu sont colossaux. Et le manque de solution alternative pousse les référendaires vers des arguments choc comme l'augmentation du

prix des loyers, la pénurie de logement, la délocalisation etc. Or, ce qui augmente ou diminue la valeur d'un terrain, ce ne sont pas les directives contenues dans la LAT mais bien l'emplacement du terrain. Une région excentrée ne verrait pas la valeur de ses terrains changer, qu'elle se trouve dans un canton en déficit ou en surplus de zones à bâtir. Les compétences sont toujours en mains cantonales et seuls quelques cantons devront finalement revoir leur quantité de zones à bâtir, à l'instar du Valais. Même le canton de Vaud qui possède une grande réserve n'est pas encore sûr de devoir les réduire; cela dépendra de la méthode pour calculer les besoins des quinze prochaines années. Ce qui pose davantage de problèmes aux autorités de ce canton, c'est la thésaurisation du terrain (65% en moyenne dans le canton de VD, jusqu'à 90% dans certaines communes de la Côte) et non la nouvelle LAT qui est plus claire et plus stricte.

La révision de la Loi sur l'aménagement du territoire est le fruit d'un compromis âprement discuté par les chambres fédérales durant plusieurs sessions et soutenu par la majorité des actrices-eurs concerné-e-s par l'aménagement du territoire. Il est indéniablement grand temps qu'elle entre en vigueur.

*Sophie Michaud Gigon
Conseillère communale
Les Verts, Lausanne*

*Pour que le sol
soit réservé
aux cultures
bénéfiques,
tirez une LAT!*



OBJECTIFS ESSENTIELS

L'Initiative fédérale pour le paysage – plus difficilement applicable que la LAT – a agi comme une épée de Damoclès salubre dans la révision de la loi. La LAT révisée vise à atteindre des objectifs essentiels pour la Suisse, à savoir maintenir son attractivité et notre qualité de vie, freiner le mitage du territoire et préserver les terres agricoles, lesquelles disparaissent beaucoup plus

LE POING



On nous accusera de tirer sur une ambulance, mais notre poing de ce mois va au président de l'Internationale Socialiste, **George Papandréou**, fils et petit-fils de premiers ministres grecs, qui parcourt le monde pour donner de très lucratives conférences sur la crise que traverse son pays et l'Europe. L'Université de Harvard, aux États-Unis, le paierait 46'000 euros par mois pour donner des cours sur le sujet. Il y a des jours où, décidément, le socialisme paie.

LA ROSE



La rose est décernée à **Benoît Hamon**, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation dans le gouvernement Ayrault. Si on l'entend moins que d'autres, ce représentant de l'aile gauche a récemment déclaré à propos du débat sur le mariage gay que «la promesse d'égalité de la gauche ne se résume pas et ne s'arrête pas au seul "mariage pour tous"». Espérons que ce partisan de «l'égalité réelle» soit entendu par d'autres socialistes.

INITIATIVE MINDER

Une querelle entre propriétaires

L'initiative contre les rémunérations abusives, dite initiative Minder, permet de mesurer l'étendue des contradictions idéologiques qui traversent la gauche suisse. En effet, il semble pour le moins particulier que le PS recommande d'accepter cette initiative le 3 mars prochain. Il suffit de lire le premier alinéa pour s'en convaincre: «En vue de protéger l'économie, la propriété privée et les actionnaires et d'assurer une gestion d'entreprise durable, la loi oblige les sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse ou à l'étranger à respecter les principes suivants [...]».

PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

En termes de dépassement du capitalisme, cette initiative fait l'exact chemin contraire. En effet, elle consacre le pouvoir des capitalistes, les actionnaires, contre celui des travailleuses-eurs. En définitive, elle fige le rapport de force en faveur de celles et ceux qui exploitent au détriment des exploité-e-s. L'initiative Min-

der est une suite de mesures visant à résoudre la façon de se partager entre propriétaires les fruits de l'exploitation.

À en croire certain-e-s défenseuses-eurs de cette initiative, il s'agirait donc de réconcilier capital et travail autour d'une démocratie actionnariale. Comme s'il existait de vrais propriétaires, les actionnaires, par essence bons et avisés. Au-delà, on retrouve donc cette effrayante utopie bourgeoise d'une société constituée de petits capitalistes.

Adhérer à cette vision revient à nier les antagonismes de classe et à nier le conflit inhérent à la structure de la propriété privée des moyens de production.

CONCENTRATION DU CAPITAL

L'initiative repose donc sur cette négation. Mais cela ne résiste même pas à l'analyse des faits. Ainsi la structuration du capital parmi les 260 sociétés cotées à la bourse suisse (et seules concernées par l'initiative Minder) montre que le capital reste très concentré. Contrairement

au vote démocratique (une personne égale une voix), le vote lors des assemblées générales se fait par rapport au nombre d'actions détenues. À ce titre, le pouvoir des plus fort-e-s en sort renforcé.

Malgré tout, la question demeure: comment le renforcement du pouvoir des détenteurs-trices du capital (actionnaires) contre celui des patron-ne-s devrait-il profiter aux travailleuses-eurs? Il est en effet paradoxal qu'on convoque le peuple pour trancher une question de partage des richesses entre riches, soit entre gestionnaires et actionnaires. En quoi en tant que socialistes devrions-nous défendre la redistribution en faveur des un-e-s plutôt qu'en faveur des autres? Le seul vrai enjeu est celui de la répartition entre le capital et le travail et cette initiative ne fait, malheureusement, que renforcer le pouvoir du capital en cachant le fait que celles et ceux qui travaillent et donc produisent la valeur, sont exclu-e-s du partage.

Mathieu Gasparini

Le NON des patron-ne-s

Economiesuisse s'oppose à hauteur de huit millions de francs suisses à l'initiative Minder. Sans surprise, gagnons que certains patron-ne-s auront contribué à cette campagne avec leurs rémunérations abusives. Ce qui est par contre plus surprenant est que pour certaines et certains l'opposition d'economiesuisse donnerait de la valeur ou de la vertu à cette initiative.

Si economiesuisse s'oppose à cette initiative c'est parce qu'elle compliquerait l'organisation et la gestion des entreprises. À cet effet, la faitière des patron-ne-s a commandé une étude de droit comparé à un scientifique qui se considère lui-même comme «indépendant». Il est observé que depuis quelques années, le droit économique suisse est victime de «tentatives répétées de prise de contrôle à travers des initiatives populaires». Le risque étant que la Suisse se retrouve isolée et perde de sa compétitivité et de son attrait sur le plan international.

Fin mai 2012, les sondages donnaient 77% d'avis favorable, début janvier 2013 65%, alors que la campagne n'a pas encore vraiment commencé. Economiesuisse pourra vraisemblablement économiser un peu de son budget pour l'initiative 1:12, qui elle pose justement au niveau de la loi le contrôle des rémunérations et ne l'abandonne pas aux détentrices-teurs du capital. MG

INITIATIVE MINDER

(Im)partialité?

En découvrant la brochure d'explication du Conseil fédéral, Thomas Minder a dû s'étrangler. Alors même que la loi prévoit explicitement que le gouvernement ne peut défendre une recommandation de vote différente de celle du parlement et que ce dernier n'en a pas voté sur cette initiative, le Conseil fédéral nous gratifie de ses considérations sur deux pleines pages en ne se privant pas de préciser qu'il rejette l'initiative (ça fera toujours sept voix contre...), sans compter les quatre pages de présentation censément neutre du texte et le jeu des sept différences entre l'initiative et le contre-projet indirect (sur lequel nous ne

votons pas). Au-delà du grossier contournement des règles dont s'est rendu coupable le Conseil fédéral et sur lequel Minder va faire recours, cette affaire nous rappelle que les impartiales «explications du Conseil fédéral» sont le plus souvent de la propagande pure et simple. Il faudrait imaginer un système différent qui réserverait un espace égal aux partisan-e-s et aux opposant-e-s d'un texte, et pourquoi pas quelques pages où les un-e-s et les autres conviendraient d'une présentation générale de l'objet mis au vote, le tout sous la supervision d'un service spécialisé du parlement par exemple.

Antoine Chollet

SYNDICALISME

La responsabilité solidaire est un point de départ

Lors de sa session d'hiver, le parlement acceptait l'introduction de la responsabilité solidaire dans la loi sur les travailleuses-eurs détaché-e-s. Une mesure qui s'appliquera également, selon le principe de l'égalité de traitement, aux entreprises suisses. C'est un pas en avant important pour les ouvrière-s du bâtiment, mais ce texte comporte également des limites qu'il serait dangereux d'ignorer.

Pour rappel, l'introduction de la responsabilité solidaire dans le processus d'adjudication de travaux impose à l'entreprise adjudicataire de répondre des éventuels manquements de ses sous-traitants en matière de paiement des salaires ou de respect des assurances sociales. En d'autres termes, si l'entreprise A sous-traite à B et que celle-ci ne paie pas ses ouvrières-iers ou ne respecte pas des dispositions légales ou conventionnelles, il revient à l'entreprise A de passer à la caisse.

UNE REVENDICATION SYNDICALE

Cette loi répond à une revendication du syndicat Unia, qui constate depuis des années une explosion des cas de sous-enchère salariale due au recours accru à la sous-traitance sur les chantiers. Un mécanisme qui s'explique par l'importante marge de profit que génère un tel système pour les entreprises adjudicatrices. En sous-traitant les tâches à faible valeur ajoutée sur un chantier, comme le coffrage ou le ferrailage, les entreprises adjudicatrices exercent une pression sur les prix en mettant en concurrence les plus petites entreprises qui s'écharpent pour «décrocher» le boulot. Cette guerre des prix se répercute immanquablement sur les conditions salariales des ouvrières-iers. La tonne de ferraille posée, par exemple, est facturée largement en-dessous (Unia Vaud relève des devis

à 180 frs la tonne) du prix que le marché considère comme «viable» (environ 450 frs la tonne) pour respecter les dispositions légales et conventionnelles. Les vrais responsables de ce dumping salarial ne sont donc pas les entreprises sous-traitantes, qui ne sont qu'un rouage du mécanisme, mais bien les grandes entreprises, celles qui fixent les prix.

Or, jusqu'à présent, la procédure de recouvrement d'arriérés de salaires était un parcours du combattant pour l'ouvrière-ier lésé-e, qui devait se battre pour faire reconnaître sa créance auprès d'un Tribunal, mais qui risquait quand même de perdre son argent en raison de la faillite de son employeur. C'est là une pratique à laquelle s'adonnaient volontiers les entreprises sous-traitantes, profitant d'une largesse de la loi sur les faillites pour échapper à leurs dettes. Aucun coupable donc, uniquement des ouvrières-iers qui perdent parfois des dizaines de milliers de francs. La responsabilité solidaire permettra donc d'aller chercher l'argent dans les poches de qui en a et orchestre ce système indécent.

LES LIMITES DE LA NOUVELLE LOI

Toutefois, le texte tel qu'adopté contient quelques limites qui doivent impérativement guider les moyens d'action syndicale et politique à venir, afin que cet outil soit le plus efficace possible.

En effet, il est dit que l'entreprise adjudicataire peut être exonérée de son devoir de responsabilité solidaire si celle-ci a fait preuve de «diligence» envers son sous-traitant et qu'elle a tout mis en œuvre pour s'assurer que celui-ci respecte les dispositions conventionnelles et légales en vigueur... Qu'entend-on par «diligence»? Qui sera consulté en cas de doute sur une entreprise sous-

traitante? Les commissions paritaires (qui disposent déjà de données lacunaires et de moyens d'action limités)? La question reste ouverte, et c'est là que se situe l'enjeu principal pour les travailleuses-eurs. Il revient donc au syndicat Unia de développer un important et systématique travail de collecte d'informations, de dénonciation de cas de sous-enchère, cela afin de constituer des données fiables que l'on puisse fournir comme «preuve», mais aussi pour maintenir intacte la pression syndicale qui a été mise sur ce sujet dernièrement. Nul doute que le syndicat devra construire sa légitimité en tant qu'acteur central dans le processus d'application de cette loi, et ce au grand dam des milieux patronaux. Autant dire donc que la bagarre est loin d'être gagnée, et qu'elle dépendra comme toujours du rapport de force que saura construire le syndicat sur cette question.

RAPPORT DE FORCE À CONSTRUIRE

Car si une partie de la droite a fini par se rallier à l'introduction de la responsabilité solidaire, ce n'est pas par philanthropie mais par crainte que la libre-circulation des personnes ne soit remise en cause par les syndicats en cas d'échec. Nul doute que maintenant, les milieux patronaux et le lobby du bâtiment auront à cœur de tout faire pour contourner une loi qu'ils ont dû encaisser à contre-cœur. Nous en voulons pour preuve l'intransigeance sur cette revendication démontrée par la Société suisse des entrepreneurs lorsqu'il s'agissait de l'introduire dans la convention collective... L'introduction d'une telle mesure ne doit donc en aucun cas être acceptée comme une fin en soi mais plutôt comme un point de départ pour les ouvrières-iers de ce pays.

Maurizio Colella
Unia Vaud

FORFAITS FISCAUX

Les cauchemars de la bourgeoisie romande

L'initiative demandant l'abolition de l'imposition d'après la dépense – les forfaits fiscaux – a abouti à l'automne dernier et la bourgeoisie suisse-romande commence à trembler. La France annonce un changement de pratique administrative et un ministre des finances radical parle de déclaration de guerre.

À TOUT INDISPENSABLE DE LA PLACE ÉCONOMIQUE

Le forfait fiscal, on l'aime ou on le déteste et il sera difficile de trouver une position intermédiaire. La raison tient à la conception même de cet impôt. À l'origine, on trouve quelques très riches retraité·e·s britanniques ayant élu domicile sous des cieus plus cléments, en l'occurrence le microclimat de la Riviera vaudoise. Vivant en général dans des pensions ou en hôtels et n'exerçant bien évidemment aucune activité lucrative, ces personnes ne versaient aucun impôt sur le revenu. L'imposition calculée d'après la dépense (les loyers payés étant censés refléter la capacité contributive) était donc une méthode pour taxer quand même ces étrangères·ers fiscalement attractifs.

Un siècle et quelques années plus tard, l'imposition à forfait est demeurée très populaire en Suisse romande, près de 3'000 des 5'000 forfaitaires étant concentrés dans les cantons du Valais, Vaud et Genève.

DES NÉGOCIATIONS OBSCURES

L'obtention du forfait fiscal est systématiquement précédée d'une «discussion» avec l'administration fiscale du canton concerné, dont le but est de déterminer l'assiette fiscale, soit la dépense annuelle déterminante. On ne sait pas très bien comment les différentes administrations évaluent le train de vie des personnes concernées: la valeur de l'habitation ainsi que certains postes de dépenses sont censés

être évalués. Au final, suivant les cantons, une dépense déterminante de 750'000 à 1 million de francs est suffisante pour justifier un forfait (pour une charge fiscale comprise entre 320'000 et 400'000 frs par an).

Le scandale de ce système réside dans l'inégalité de traitement entre contribuables. En effet, personne ne va jamais aller «négocier» ses revenus déterminants avec l'administration. L'impôt est payé sur l'ensemble des revenus (du travail, du capital, etc.). Or, les personnes imposées au forfait n'ont jamais besoin de déclarer leurs revenus réels. L'assiette fiscale est composée de la dépense négociée. Il n'y a donc pas d'impôt sur la fortune et les revenus tirés de sources étrangères ou du capital ne sont pas imposés. En clair: si ces sources de revenus dépassent le million de francs annuel (ce qui est manifestement le cas de la plupart des grosses fortunes au forfait), alors cette tranche supérieure des revenus est entièrement défiscalisée.

LA FRANCE IMPOSE TROP DUREMENT SES RESSORTISSANT·E·S

L'imposition sur la dépense est donc un scandale car le principe «plus on gagne, moins on paie» contrevient manifestement au principe d'égalité de traitement. C'est aussi un scandale car ce mode d'imposition n'a pas de justification économique. Les cantons romands pratiquent assez largement ce système, mais le produit reste relativement marginal pour les finances publiques. En réalité, pour les cantons de Vaud, du Valais et de Genève, un millier de contribuables environ sont à chaque fois imposés à la tranche supérieure du barème fiscal.

Le fait est que l'imposition au forfait est surtout une arme pour attirer les riches contribuables européens qui ont les moyens de profiter de la concurrence fiscale en se délocalisant

en Suisse. Les Français·es sont particulièrement friands du système, vu que dans les faits, ces contribuables résident officiellement en Suisse tout en gardant la plupart de leurs attaches en France.

Il semble donc simplement normal que le gouvernement socialiste français ait décidé récemment de réviser sa directive interne pour tenter de diminuer l'attractivité du forfait. Jusqu'en 2012, un·e Français·e imposé·e au forfait en Suisse qui conservait des revenus en France n'était pas imposé·e en Suisse sur ces revenus (en raison du mécanisme suisse) ni en France, qui considérait que seule la Suisse avait le droit de prélever l'impôt.

En supprimant ce privilège, la France ne fait qu'exercer son droit à imposer sur son territoire les revenus de source locale. Après avoir pendant des décennies contribué délibérément à l'évasion fiscale en Europe, la Suisse et Pascal Broulis sont donc malvenus de s'émouvoir de cette décision. Alors certes, en l'absence d'harmonisation fiscale européenne, la concurrence entre États favorisera toujours l'évasion. Mais diminuer le parasitage de la Suisse sera salutaire pour toutes-tous, d'où l'importance d'abolir rapidement les privilèges d'un autre âge.

Arnaud Thiéry

*Le cauchemar
des mélomanes
romands*



SÉCURITÉ

Qu'est devenue la sécurité aujourd'hui?

Depuis quelques temps, il semble que certain-e-s à gauche recommencent à trouver fréquentable la question de la sécurité. On la propulse premier des droits fondamentaux, car elle est censée garantir la protection des faibles face aux fort-e-s, par l'entremise bienveillante de l'État. La confusion politique est à son comble ici. Au moment où ces discours reviennent en force, un livre de Frédéric Gros aborde très opportunément cette question d'un double point de vue philosophique et historique.

Congénères. C'est au contraire *contre* un État despotique que ces théories (pour l'essentiel: Hobbes, Locke et Rousseau) se sont surtout construites, et pour affirmer la primauté de la loi sur tout pouvoir. Il y a dès lors un sens ancien de la sécurité auquel la gauche peut donner sans frémir son assentiment, qui est celui qui garantit contre les immixtions de l'armée, de la police ou de l'administration contre les libertés et contre l'égalité. C'est dès lors entretenir une confusion politique inquiétante que de vouloir renforcer ce que l'on appelait naguère les «appareils répressifs d'État» pour améliorer notre «sécurité».

La définition d'une sécurité garantie par l'État contre autrui appartient définitivement et radicalement à la droite, et ce ne

sont pas trois décennies de discours néolibéral prétendument anti-étatiste qui doivent nous faire oublier cette vérité. Le point nodal est en définitive celui de savoir *ce qu'il faut préserver*. L'ordre et la tranquillité, la famille et la patrie, le fonctionnement normal et la pérennité de l'État, ou l'égalité, la liberté et la solidarité (dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'ont rien à voir avec ce qui précède)? Faut-il vraiment rappeler lesquelles de ces valeurs sont de droite et lesquelles sont de gauche?

Renforcer les «appareils répressifs» sous prétexte que les banlieues s'embrasent ou qu'il y a des *dealers* et quelques mendiant-e-s dans nos villes, c'est renverser la logique en disant que c'est précisément ce qui menace notre sécurité qui va la garantir au mieux. Il fut un temps où la gauche se souvenait que les matraques de la police s'abattaient régulièrement sur elle, quand ce n'étaient pas les fusils de la troupe qui lui tiraient dessus.

À l'heure où les adversaires principaux de la gauche sont devenus la racaille à capuche et l'immigré subsaharien vendant de la cocaïne à une fêtarde éméchée, sa défense concomitante de la sécurité ne devrait plus étonner. Elle signale l'avènement de ce que Frédéric Gros nomme la «biosécurité», cet ensemble de pratiques et de notions qui ne considèrent l'humanité que sous la catégorie de la vulnérabilité. Alors que les théories du contrat social cherchaient à établir l'existence d'un *citoyen* (plus rarement d'une citoyenne) détenteur de droits et sujet de la liberté, la sécurité au XXI^e siècle ne reconnaît plus que des groupes d'êtres vivants fragiles en mal de protection. L'aspiration à une communauté des égaux laisse la place à la compassion pour les victimes.

Antoine Chollet



À lire: Frédéric Gros, *Le Principe Sécurité*, Paris, Gallimard, 2012.

Lorsque la gauche avance ses positions sécuritaires en arguant qu'elle défend un droit fondamental, elle fait en quelque sorte une lecture naïve des théories du contrat social en prétendant que l'État doit en priorité nous protéger de nos

GENÈVE

Un oui difficile mais nécessaire

À Genève, la gauche politique et syndicale se divise une nouvelle fois. Au menu, une loi qui péjore les prestations de retraite, augmente le montant et la durée des cotisations, sur fond de modification de loi fédérale (recapitalisation obligatoire des caisses publiques à hauteur de 80%) et de baisse importante des rendements. À ma gauche, le SSP qui a lancé le référendum contre cette loi mais n'a pas réussi à lancer celui contre la loi fédérale, dont la cantonale découle. À ma droite, le Cartel intersyndical de la fonction publique (regroupant tous les autres syndicats du public) qui appelle à voter la loi, après avoir négocié pour conserver le plus d'acquis aux employés : notamment cotisations payées aux 2/3 par

l'État employeur, conditions meilleures pour les métiers pénibles, maintien de la primauté des prestations, que le PLR souhaite démanteler. Si le non l'emporte le 3 mars, sera-ce la victoire des fonctionnaires et le début d'une nouvelle négociation en leur faveur ou le triomphe des tenants du moins d'État qui refusent que celui-ci paie des milliards sur 40 ans? Et au vu des délais fédéraux imposés pour une nouvelle loi (31.12.13), elle sera votée par le même parlement bien de droite qui rêve de tout casser. Si une nouvelle loi est refusée par le peuple, ce sera la recapitalisation intégrale (11 milliards pour l'État) ou la liquidation des caisses et le passage au minimum LPP.

Salima Moyard

SYNDICALISME

La liberté syndicale suisse est la liberté de se faire licencier

En 2003, l'Union syndicale suisse (USS) a déposé une plainte auprès du Bureau International du Travail (BIT) estimant que la législation helvétique n'était pas conforme aux normes internationales en ce qui concerne les licenciements anti-syndicaux. Les revendications principales ciblèrent l'absence de protection des représentant·e·s des salarié·e·s et de possibilité de réintégration dans l'entreprise des celles·ceux licencié·e·s abusivement.

Dans sa prise de position, le Comité du BIT a recommandé au Conseil fédéral de s'inspirer de la protection qui existe dans la loi sur l'égalité afin de prévoir cette réintégration. La Suisse se voyait comparée à des régimes dictatoriaux en ce qui concerne la liberté syndicale alors que les mesures précitées sont existantes dans les législations européennes. Ainsi, en France le licenciement des salarié·e·s représentant le personnel exige l'accord de l'inspecteur du travail, et la réintégration est prévue; en Allemagne et en Autriche, le licenciement des membres de comité d'entreprise ne peut se faire que pour de justes motifs et avec l'accord

dudit comité ou sous l'imposition d'un tribunal, tandis que les licenciements peuvent être annulés; en Italie et en Grande-Bretagne, la réintégration est prévue notamment lors de licenciements pour activités syndicales.

PERSISTANCE DU PROBLÈME

En 2009, l'USS a décidé de suspendre sa plainte en vue de la proposition du Conseil fédéral de révision partielle du code des obligations. Ce projet, finalement présenté en septembre 2010, ne prévoit toutefois ni protection pour les délégué·e·s syndicales·aux, ni réintégration dans l'entreprise. Il autorise seulement l'obtention d'un montant maximal équivalent à douze mois de salaire en cas de licenciement abusif, contre six actuellement. Bien entendu, aucune efficacité n'est à attendre de cette mesure. C'est pourquoi en novembre 2012, sous la pression de sa base, l'USS a réactivé sa plainte auprès du BIT, a publié un livre noir des licenciements antisyndicaux et a décidé de dénoncer publiquement tous les cas rencontrés afin d'exiger la mise en place de véritables protections.

Force est de constater que les travailleuses·eurs en Suisse ne peuvent que difficilement s'organiser sur leurs lieux de travail et lutter pour améliorer leur condition, voir plus simplement pour faire reconnaître leurs droits, si leurs représentant·e·s ne sont pas protégé·e·s contre les licenciements et si les entreprises n'ont pas l'obligation de réintégrer les employé·e·s licencié·e·s abusivement.

En effet, actuellement, un·e salarié·e qui demande l'application de la législation ou tente de collectiviser des revendications prend le risque de se faire licencier sans possibilité de réintégrer son poste de travail. Même si par la suite le licenciement est reconnu comme étant abusif, ce qui demande déjà une procédure longue et difficile, il aura perdu son emploi et l'entreprise pourra maintenir ses pratiques. Aussi il est absolument indispensable pour le mouvement ouvrier de mettre tout en œuvre afin d'intégrer ce type de mesures dans les conventions collectives et dans la législation fédérale afin qu'il puisse s'organiser et lutter.

Sébastien Schnyder

INDE

Contre la justice expéditive

Il est des faits divers qui entraînent des réactions de réprobation unanimes et il est en un sens heureux que tel soit le cas. Le viol suivi de la mort d'une étudiante indienne en décembre dernier en fait partie. La prise de conscience sur les violences faites aux femmes en Inde, en tant que prise de conscience, est à saluer et heureusement que la presse joue dans ce contexte son rôle d'information.

Il est cependant nettement plus dérangeant de constater quels sont les mécanismes qui sont mis en place pour favori-

ser cette prise de conscience. La rhétorique de la victimisation a pleinement joué durant plusieurs semaines pour dénoncer ce crime sordide.

En corollaire, l'on a entendu bien peu de voix dénoncer un autre scandale: la peine de mort qui pèse aujourd'hui sur les auteurs de l'acte qui, s'il est révoltant, ne peut jamais, et dans aucune circonstance, justifier la sanction capitale. Or, effet de la victimisation ambiante, l'émotion ressentie semble justifier aux yeux de beaucoup le recours à une justice expéditive (les procès ont débuté quelques jours

après les faits, les avocat·e·s refusant d'assumer la défense) et l'exécution des auteurs. Pourtant, la gravité de la peine, on le voit une fois encore, n'a jamais empêché les crimes les plus atroces et les procès expéditifs n'amélioreront pas le sort des victimes, ni en Inde, ni ailleurs. Par contre, des procédures garantissant les droits de la défense, et l'abolition de la peine de mort, ne nuiront jamais à aucune victime, à la condition que tous les cas soient traités avec diligence et les enquêtes effectivement menées.

Arnaud Thiéry

LIVRES

Bertoni: un autre syndicalisme

«Ou nous réussirons à orienter le syndicalisme vers la révolution et l'expropriation, ou il deviendra, aux mains des capitalistes, un puissant moyen pour régulariser leur exploitation» (p. 50). L'alternative posée en 1907 par Louis Bertoni (1872-1947), typographe, militant anarchiste et syndicaliste révolutionnaire dont les éditions Entremonde viennent de traduire une biographie rédigée par Gianpiero Bottinelli, est représentative des questions qui se posent au mouvement ouvrier dans la Suisse romande du début du XX^e. Face à un parti socialiste en voie d'institutionnalisation, Bertoni développe dans son

journal bilingue *Le Réveil anarchiste - Il Risveglio anarchico* des positions proches de celles de la CGT française et de sa célèbre «Charte d'Amiens», qui insiste sur la défense de l'indépendance syndicale et le refus de son inféodation aux partis et à la politique parlementaire.

Partisan d'un syndicalisme d'action directe (dont l'exemple le plus saillant est la création en 1927 de la Ligue d'Action du Bâtiment, qui se chargera de mettre à sac les chantiers sur lesquels les conventions collectives ne sont pas respectées), Bertoni s'oppose également au «fonctionnarisme», c'est-à-dire à l'engagement de permanent-e-s

syndicales-aux rémunéré-e-s. Il participe néanmoins aux luttes réformistes pour les salaires et la réduction du temps de travail, dans la mesure où ces dernières constituent pour lui une forme d'«éducation révolutionnaire», permettant aux travailleurs-euses organisés-e-s de prendre conscience de leur force et les préparant donc à la grève générale expropriatrice qui leur donnera le contrôle des moyens de production et «enlèvera à l'État ses fonctions utiles pour les confier au syndicat».

Saine lecture donc que cette biographie, qui permet de se remémorer l'existence et les heures de gloire d'un syndicalisme qui ne se concevait pas uniquement comme une sorte d'assureur dont le nombre de client-e-s donnerait prétexte à faire du *lobbying* dans les travées parlementaires, mais bien comme un regroupement égalitaire de travailleurs-euses qui «s'occupaient à combattre énergiquement le capital, sans implorer à chaque instant la protection ou la médiation de l'État» (p. 19).

Gabriel Sidler

À lire:
Gianpiero Bottinelli, Louis Bertoni. Une figure de l'anarchisme ouvrier à Genève, Genève/Paris, Entremonde, 2012

LIVRES

Laissons un Boulevard à l'autogestion !

La réunion du lundi est un petit livre-cd de Michel Schweri qui se penche sur l'aventure de la Librairie du Boulevard, librairie genevoise autogérée, créée en 1975. À l'encontre de la transmission habituellement orale en usage dans la librairie - on notera néanmoins le CD fournissant du matériel sonore -, il s'agit de témoignages se proposant d'expliquer les principes qui sous-tendent le fonctionnement de la librairie, tout en insistant sur le fait que ceux-ci ne constituent pas un «manuel d'autogestion», ce qui serait une contradiction dans les termes. Nous découvrons donc l'histoire de la librairie et de nombreux exemples de mise en pratique des valeurs qui animent les personnes qui la gèrent.

Avec ses 38 ans d'existence, le Boulevard nous rappelle qu'il existe des alternatives au fonctionnement hiérarchique, qui peuvent durer, même si la crise du livre devient inquiétante depuis quelques années pour les libraires. À travers des problèmes concrets de gestion quotidienne, il est notamment question de la façon dont on

minimise le pouvoir individuel pour mettre en place de véritables décisions collectives. Par exemple, au contraire de l'organisation dominante des lieux de travail où l'hyperspécialisation règne, l'équipe décrit ses efforts pour que chacun-e tende à pouvoir assumer toutes les tâches. En effet, cela est nécessaire pour que personne ne soit irremplaçable et ne prenne donc de l'ascendant par des tâches ou des compétences particulières.

Enfin, il est sûr que l'autogestion est un engagement qui nous place forcément dans de nombreux conflits et contradictions : «Reste alors à bien négocier 'les compromis nécessaires' pour relier les grandes idées et la réalité du moment. Et là, seule la 'puissance de la discussion et de l'organisation collective' est capable de résoudre les contradictions fondamentales dans la profondeur du temps, a expérimenté l'équipe du Boulevard. Il faut donc constamment 'garder les principes à l'esprit pour régler avec souplesse les soucis quotidiens'» (p. 34).

Stéphanie Pache

Consulter *Le Réveil anarchiste*

Le CIRA (Centre international de recherche sur l'anarchisme, à Lausanne) vient d'achever la numérisation de ses collections complètes du *Réveil anarchiste* (1900-1940) et de la *Voix du Peuple* (1906-1914, autre hebdomadaire syndicaliste révolutionnaire romand). Juste retour des choses, quand on sait que les premiers fonds conservés au CIRA, à sa création en 1957, sont justement ceux de la «Bibliothèque Germinal», fondée et gérée par le groupe du Réveil à Genève, qui écrivait pour la promouvoir: «Camarade, si tu veux être un militant capable et écouté, lis, réfléchis et raisonne».

Loin de se cantonner aux thématiques syndicales, ces publications abordent également nombre d'autres sujets politiques (contraception, égalité entre hommes et femmes, libre pensée, dangers de l'alcoolisme, etc.). Elles peuvent être consultées sur place, en attendant leur prochaine mise à disposition *online*, sur www.cira.ch. GS

À lire: Michel Schweri, *La réunion du lundi. De l'autogestion appliquée à la Librairie du Boulevard, Genève, Éditions des sauvages, 2012.*

LIVRES

Une révolution inachevée

Alors que Steven Spielberg propose un film sur Lincoln qui traite de quelques semaines cruciales de la vie de ce grand président américain, il est bon de se replonger dans le sens historique et politique de la guerre de sécession américaine, et de l'émancipation des esclaves aux États-Unis. Le petit livre proposé par Robin Blackburn, éminent historien à la New School of New York, spécialiste de l'esclavage, et un des piliers de la *New Left Review*, remplit admirablement cette tâche. Il s'agit d'une compilation des principaux textes que Karl Marx a écrit, comme journaliste, sur la guerre civile américaine et sur la question de l'esclavage. Y répondent les principaux discours d'Abraham Lincoln de cette période, ainsi que quelques autres documents historiques. Une substantielle introduction de Blackburn remet ces documents dans leur contexte en détail.

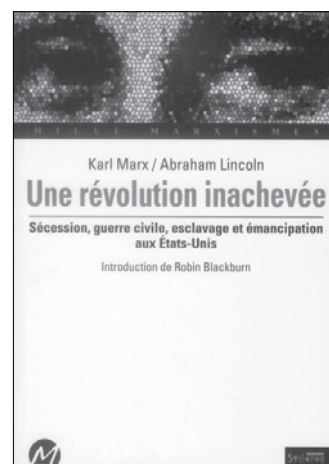
Les militant·e·s ouvrières de l'Internationale, et surtout les militant·e·s ouvrières-iers aux États-Unis (dont un grand nombre sont des émigré·e·s allemand·e·s en contact avec Marx), voient dans l'abolition de l'esclavage une tâche politique immédiatement nécessaire à la fois pour une question de justice et de liberté, mais aussi comme un passage obligé dans la lutte vers le socialisme. Mais pour

cela, il a fallu lutter au sein du mouvement ouvrier lui-même qui n'était pas exempt de racisme. Les socialistes se sont engagés en masse dans la bataille, y compris en s'enrôlant dans les armées nordistes (comme Joseph Weydemeyer, un vieil ami de Marx et Engels, qui devient colonel nordiste tout en faisant de la propagande révolutionnaire). Dans leurs articles de journaux, Marx et Engels suivent en détail la progression de la guerre civile américaine et fulminent contre la lenteur de Lincoln qui tarde à proclamer l'émancipation des esclaves et à permettre aux Noirs émancipés de s'engager dans les armées nordistes afin de porter un coup final à la sécession esclavagiste. En fait Marx voit dans la guerre civile américaine, entre les États abolitionnistes et industriels du Nord, et ceux esclavagistes et agraires du Sud, la lutte à mort entre deux formes du capitalisme, une fondée sur le «travail libre» et une fondée sur l'esclavagisme. Pour les socialistes démocrates représentés par Marx, il n'y a pas à hésiter entre les deux, et quand bien même Lincoln et les États du Nord représentaient une économie capitaliste, celle-ci était infiniment supérieure du point de vue des libertés civiles, démocratiques, et de l'égalité entre Blanc·he·s et Noir·e·s qu'elle proposait.

À l'occasion de la réélection de Lincoln pour un second mandat, en 1864, Marx est chargé par l'Association Internationale des Travailleurs (la première Internationale) de rédiger une lettre de félicitation au président américain, ce dont le révolutionnaire se charge avec enthousiasme. À la surprise générale, et en contraste avec l'indifférence dont Lincoln avait fait preuve vis-à-vis de semblables félicitations envoyées par la «société Bourgeoise en faveur de l'émancipation», le président des États-Unis fait répondre chaleureusement par son ambassadeur à Londres à l'Internationale des travailleurs. La lettre de Lincoln est publiée dans de nombreux journaux dans le monde. Quelques mois plus tard, Lincoln sera assassiné, et si le Nord l'a emporté et l'esclavage a été formellement aboli, on sait à quel point les discriminations et inégalités vis-à-vis des Noir·e·s persistent aux États-Unis. La révolution démocratique doit encore être achevée.

Romain Felli

À lire : Robin Blackburn, *Une révolution inachevée : Sécession, guerre civile, esclavage et émancipation aux États-Unis*, (Avec des textes de Karl Marx, Abraham Lincoln et autres), Paris, Syllepse, 2012.





Les Femmes
s'invitent à Davos

CEVA

EN BREF

Tina Turner

Son nouveau tube dans les bacs: «On our mountains when the sun».

Funky Claude

Il nous refait le coup du sèche-cheveux !

Funky Klaus

Klaus Schwaab, le visage du capitalisme heureux.

Funky Ueli

Il n'a pas rencontré de ramoneur à Davos, mais il a pu s'exprimer quand même #Zottel.

Bandit manchot

Le PLR vaudois investit sa fortune en bourse et (surtout) au casino.

Fiscalité

Après la falaise fiscale, Broulis invente le malaise fiscal.

The Manchurian Candidate

Le discours d'Obama était aussi en playback!

SALLE DES PAS PERDUS

Qui osera voter oui?

Il paraîtrait qu'il faille prendre en compte les besoins des familles en Suisse. Ou du moins doit-on voter sur un texte le demandant le 3 mars. La radicalité de la proposition a de quoi effrayer. Nul doute que le traditionnel débat que la télévision suisse romande ne manquera pas d'organiser saura rassembler les citoyen-ne-s, passionné-e-s par cette question hautement conflictuelle.

Dans leur élan réformiste, le Conseil fédéral et le parlement sont même allés jusqu'à vouloir encourager la «conciliation» entre travail et vie de famille. Les doctes soutiens de cet arrêté fédéral se sont-ils aperçus qu'il ne s'agit pas de «concilier» deux activités qui relèvent l'une comme l'autre du travail, mais de répartir le travail domestique de manière plus égalitaire? S'il suffisait de construire quelques crèches et de donner des congés maternité pour se débarrasser des inégalités entre hommes et femmes, dont la famille est au passage l'une des expressions assez abouties, que ce serait simple... AC

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SITE INTERNET

Nouveautés sur notre site Internet

Celles et ceux qui n'avaient pas pu assister au débat organisé par *Pages de gauche* sur le Revenu de base inconditionnel (RBI) l'automne passé, et les autres qui souhaiteraient le réentendre, pourront l'écouter sur le site de diffusion du savoir en ligne SavoirLibre.net. On peut également y télécharger le dossier que *Pages de gauche* avait consacré l'été passé à ce sujet.